

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 15 décembre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 184 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Chantal AGIUS - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLE - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphanie LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Valérie SANNA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel AMAR représenté par Loïc GACHON - Patrick AMICO représenté par Jean-Marc SIGNES - Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Sophie ARRIGHI représentée par Claude FERCHAT - Mireille BALLETTI représentée par Sarah BOUALEM - Marion BAREILLE

représentée par David GALTIER - Marie BATOUX représentée par Jessie LINTON - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Jean-Pierre GIORGI - Moussa BENKACI représenté par Kayané BIANCO - Sabine BERNASCONI représentée par Solange BIAGGI - Marylène BONFILLON représentée par David YTIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Jean-Louis CANAL représentée par Frédéric GUINIERI - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Mathilde CHABOCHE représentée par Olivia FORTIN - Lyece CHOULAK représenté par Perrine PRIGENT - Jean-Marc COPPOLA représenté par Audrey GARINO - Sylvaine DI CARO représentée par Sophie JOISSAINS - Gérard FRAU représenté par Laurent BELSOLA - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Roland GIBERTI représenté par Laurent SIMON - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Pierre HUGUET représenté par Sophie GUERARD - Sébastien JIBRAYEL représenté par Anne VIAL - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Nathalie LEFEBVRE représentée par Linda BOUCHICHA - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Eric MERY représenté par Cédric JOUVE - Férouz MOKHTARI représenté par Gilbert SPINELLI - Frank OHANESSIAN représenté par Doudja BOUKRINE - Stéphane PAOLI représenté par Stéphanie FERNANDEZ - Patrick PAPPALARDO représenté par Didier REAULT - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Jocelyne POMMIER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Denis ROSSI représenté par Mireille BENEDETTI - Alain ROUSSET représenté par Gerard GAZAY - Isabelle ROVARINO représentée par Pascale MORBELLI - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY - Jean-Louis VINCENT représenté par Gérard BRAMOULLE - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Francis TAULAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julien BERTEI - Corinne BIRGIN - Romain BRUMENT - Jean-Pierre CESARO - Jean-Marie LEONARDIS - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Marie-France SOURD GULINO - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Marie MARTINOD représentée à 15h55 par Emmanuelle CHARAFE - Laure-Agnès CARADEC représentée à 16h05 par Yves MORAINÉ - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h05 par Didier KHELFA - Lisette NARDUCCI représentée à 16h10 par Catherine VESTIEU - Solange BIAGGI représentée à 16h20 par Didier PARAKIAN - Gérard AZIBI représenté à 16h20 par Christine JUSTE - Françoise TERME représentée à 16h23 par Régis MARTIN - Bernard DESTROST représenté à 16h25 par Bernard DESFLESSELLES - Régis MARTIN représenté à 16h31 par Jean-François CORNO - Eric CASADO représenté à 16h35 par Claudie MORA - Sarah BOUALEM représentée à 16h40 par Pierre LAGET - Yannick OHANESSIAN représenté à 16h40 par Eric SÉMERDJIAN - Christian PELLICANI représenté à 16h50 par Laure ROVERA - Guy TEISSIER représenté à 16h55 par Catherine PILA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD à 16h00 - Gilbert SPINELLI à 16h00 - Roger GUICHARD à 16h00 - René RAIMONDI à 16h00 - Michel LAN à 16h07 - André BERTERO à 16h13 - Franck SANTOS à 16h13 - Anne REYBAUD à 16h15 - Lionel DE CALA à 16h18 - Sophie JOISSAINS à 16h20 - Georges ROSSO à 16h20 - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES à 16h25 - Vincent LANGUILLE à 16h30 - Vincent DESVIGNES à 16h30 - Lionel ROYER-PERREAU à 16h30 - Béatrice BONFILLON CHIAVASSA à 16h30 - René-François CARPENTIER à 16h45 - Magali GIOVANNANGELI à 16h45 - Yves MESNARD à 16h 45 - Patrick PIN à 16h45 - Yves MORAINÉ à 16h50 - Pascale MORBELLI à 16h53 - Jean-Jacques COULOMB à 16h55 - Sophie GUERARD à 16h55.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-005-12911/22/CM

**■ Budgets Annexes Eau et Assainissement en délégation du Pays d'Aix - La Roque d'Anthéron - Transfert complémentaire des résultats 2017 de la commune suite au transfert de compétences à partir de l'exercice 2018
41014**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les compétences Eau potable et Assainissement ont été transférées des communes à la Métropole au 1^{er} janvier 2018.

Celles-ci relevant d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC), deux budgets annexes ont été créés par délibération du 14 décembre 2017 pour intégrer la gestion en délégation des communes concernées en Pays d'Aix :

- budget annexe « CT2 – EAU » ;
- budget annexe « CT2 – ASSAINISSEMENT ».

De son côté, ayant transféré les compétences, la commune de La Roque-d'Anthéron a procédé à la clôture au 31 décembre 2017 de ses budgets annexes communaux « Eau » et « Assainissement » avec intégration à son budget principal de l'actif et du passif et donc des résultats 2017.

S'agissant de SPIC, il est possible de transférer en tout ou partie les résultats budgétaires issus de budgets annexes, avec le vote d'une délibération concordante de la commune et de la Métropole. Ainsi, par délibération n°13/19 du 19 février 2019, le conseil municipal a approuvé le transfert d'une partie des résultats budgétaires de clôture 2017 des budgets annexes « Eau » et « Assainissement », comme suit :

Budget Annexe eau potable	Section d'exploitation	Section d'investissement	Global
Résultat de clôture 2017	- 7 106,79 €	227 402,96 €	220 296,17 €
Résultat transféré	0,00 €	186 896,00 €	186 896,00 €

Budget Annexe assainissement collectif	Section d'exploitation	Section d'investissement	Global
Résultat de clôture 2017	- 11 672,92 €	784 946,28 €	773 273,36 €
Résultat transféré	0,00 €	8 047,00 €	8 047,00 €

Par délibération n°106/22 du 6 octobre 2022, le Conseil Municipal a approuvé le transfert complémentaire d'une partie des résultats budgétaires de clôture 2017 des budgets annexes « Eau » et « Assainissement ». La Métropole a acté ce transfert par délibération concordante n°FBPA-022-12562/22/CM adoptée en conseil métropolitain du 20 octobre 2022.

Suite à une erreur matérielle, la commune a dû retirer la délibération n° 106/22, du 6 octobre 2022.

Par délibération du 14 décembre 2022, la commune a acté à nouveau le transfert complémentaire d'une partie des résultats budgétaires de clôture 2017 des budgets annexes « Eau » et « Assainissement » pour un montant de 346.780,00 € (respectivement 34 400,17 € pour le budget « Eau » et 313 379,83 € pour le budget « Assainissement »), comme suit :

Budget annexe eau potable	Section d'exploitation	Section d'investissement	Global
(A) Résultat de clôture 2017	- 7 106,79 €	227 402,96 €	220 296,17 €
(B) Résultat transféré au 19/02/2019	- €	186 896,00 €	186 896,00 €
(C)= (A-B) Solde	- 7 106,79 €	40 506,96 €	33 400,17 €
(D) Résultat transféré complémentaire	- €	33 400,17 €	33 400,17 €
(E)=(C-D) Solde	- 7 106,79 €	7 106,79 €	- €

Budget Annexe assainissement collectif	Section d'exploitation	Section d'investissement	Global
Résultat de clôture 2017	- 11 672,92 €	784 946,28 €	773 273,36 €
Résultat transféré	- €	8 047,00 €	8 047,00 €
Solde	- 11 672,92 €	776 899,28 €	765 226,36 €
Résultat transféré complémentaire	- €	313 379,83 €	313 379,83 €
Solde	- 11 672,92 €	463 519,45 €	451 846,53 €

Dans ce contexte, il est nécessaire que le Conseil de la Métropole adopte une délibération concordante approuvant ce transfert complémentaire de résultat à hauteur de 346 780,00 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 200-3219/17/CM du 14 décembre 2017 du Conseil de la Métropole approuvant la création des budgets annexes pour les compétences transférées « Eau » et « Assainissement » gérées en délégation ;
- Le Guide pratique de l'Intercommunalité édité par la Direction Générale des Collectivités Locales, fiche 316 intitulée : les spécificités des transferts des SPIC ;
- La délibération n° FAG 200-3219/17/CM du 20 juin 2019 du Conseil de la Métropole approuvant transfert des résultats 2017 de la commune de La Roque-d'Anthéron suite au transfert de compétences à partir de l'exercice 2018 ;
- La délibération n°13/19 de la commune de La Roque-d'Anthéron du 19 février 2019 sur le transfert partiel des résultats 2017 des budgets annexes « Eau » et « Assainissement » ;
- La délibération n°106/22 de la commune de La Roque-d'Anthéron du 6 octobre 2022 sur le transfert complémentaire des résultats 2017 des budgets annexes « Eau » et « Assainissement » ;
- La délibération n°FBPA-022-12562/22/CM du 20 octobre 2022 du Conseil de la Métropole approuvant le transfert complémentaire des résultats 2017 de la commune de La Roque d'Anthéron suite au transfert de compétences à partir de l'exercice 2018;
- La délibération de la commune de La Roque-d'Anthéron du 14 décembre 2022 annulant et remplaçant la délibération N°106/22 sur le transfert complémentaire des résultats 2017 des budgets annexes « Eau » et « Assainissement ».

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les SPIC sont soumis au principe de l'équilibre financier, posé par les articles L.2224-1 et L.2224-2 du CGCT ;
- Qu'il est admis que les résultats issus du budget distinct communal clôturé, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, peuvent être transférés en tout ou en partie au budget annexe de l'EPCI exerçant la compétence.

Délibère

Article 1 :

La présente délibération annule et remplace la délibération n°FBPA-022-12562/22/CM du 20 octobre 2022.

Article 2 :

Est approuvé le transfert complémentaire à la Métropole des résultats 2017 issus du budget annexe communal « Eau » par la commune de La Roque-d'Anthéron selon :

Budget annexe « Eau »	Résultat d'investissement transféré	33 400,17 €
-----------------------	-------------------------------------	-------------

Ces recettes seront affectées au budget annexe « CT2- EAU » par l'émission d'un titre à la nature 1068 pour le résultat d'investissement transféré.

Article 3 :

Est approuvé le transfert complémentaire à la Métropole des résultats 2017 issus du budget annexe communal « Assainissement » par la commune de La Roque-d'Anthéron selon :

Budget annexe « Assainissement »	Résultat d'investissement transféré	313 379,83 €
----------------------------------	-------------------------------------	--------------

Ces recettes seront affectées au budget annexe « CT2-ASSAINISSEMENT » par l'émission d'un titre à la nature 1068 pour le résultat d'investissement transféré.

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tout document afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Budget et Finances,
Stratégie financière,
Contractualisation avec l'Etat et les collectivités

Didier KHELFA